

Mr TRIBALLIER Joël,
Mr Raymond HOUEIX,
1^{er} adjoint et Maire de LE COURS
Conseillers Communautaires de
Questembert Communauté,
56230, LE COURS.

Mme le Commissaire Enquêteur
Mairie de Malansac,
56220 MALANSAC

Objet : Participation à l'enquête publique
Projet de Parc Eolien « Le Moulin Neuf ».

Avis favorable.

Le Cours, le 4 juin 2018,

Madame,

Nous souhaitons déposer ce mémoire à l'enquête publique en tant que citoyens d'abord mais bien sûr citoyens dans toutes ses composantes y compris celles de nos implications d'élus locaux. Ceci nous amène à privilégier l'intérêt collectif avant les intérêts particuliers.

Avant d'aborder le sujet du parc Eolien « Le Moulin Neuf », permettez-nous d'en situer le contexte dans la production d'énergies renouvelables sur le territoire de Questembert Communauté qui comprend 13 communes dont notre commune LE COURS.

1- Contexte Local :

Notre commune ne faisant pas partie des 8 communes impactées par l'enquête publique, nous sommes toutefois soucieux du respect de nos engagements d'élus, conformément à, premièrement, la prise de compétence optionnelle de Questembert Communauté telle qu'écrite comme suit dans ses statuts et deuxièmement, à sa prise de participation dans la société d'exploitation du Parc Eolien du Rocher Breton à Larré. Nous soutenons donc la production d'énergies renouvelables sur le territoire de Questembert Communauté qu'elles soient d'origine éolienne, photovoltaïque, issue de la méthanisation ou autre. Les deux décisions du conseil communautaire de Questembert Communauté ont été votées à la quasi-unanimité... ceci montre bien l'attachement indéfectible des élus communautaires à la production d'énergie renouvelable sur leur territoire. Nous attirons votre attention sur le fait que les élus communautaires sont aussi les maires et des conseillers municipaux (adjoints essentiellement) répartis sur l'ensemble du territoire de Questembert Communauté. Les conseillers communautaires, plus engagés dans une stratégie territoriale globale en faveur de l'intérêt collectif à l'échelle du territoire, ont évidemment une vision différente à certains égards que les autres conseillers municipaux, question de dimension géographique et stratégique différente donc. Ceci peut expliquer les votes consultatifs défavorables d'une partie de ces derniers vis-à-vis de ce projet tandis que les élus communautaires y sont sans nul doute majoritairement favorables conformément à leurs engagements dans les décisions statutaires de leur collectivité.

Extrait des statuts de Questembert Communauté... outre les nombreuses compétences obligatoires et facultatives (<http://www.questembert-communaute.fr/la-communaute/competences>)... parmi les compétences optionnelles, celle-ci :

« 2-2 Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

- Soutien au développement, à la production et à la promotion des énergies renouvelables et aux actions de maîtrise de la demande d'énergie à l'échelle du territoire communautaire

- Distribution d'énergie calorifique »

Il faut préciser aussi que les installations d'éoliennes sur notre territoire se font avec parcimonie, jusqu'alors selon le schéma de développement éolien de la communauté achevé en 2008 même si réglementairement, c'est le schéma régional éolien en Bretagne qui prévaut aujourd'hui. Les installations conformes à une étude sérieuse ne se multiplient pas à outrance comme on peut le déplorer dans d'autres secteurs Bretons ou Morbihannais. Avec un parc au sud-ouest (Lauzach), un parc entre l'Ouest et le centre (Larré, Questembert), un projet à l'est, Questembert Communauté s'inscrit pleinement dans la Croissance Verte de son territoire.

La société Enercon se dit prête, comme pour « Le Rocher Breton », à s'associer à la collectivité qui a la compétence pour ce projet à Malansac. Pour nous, mieux qu'une participation citoyenne qui implique les moyens de certains (et seulement certains) qui sont en capacité de financer une participation, l'implication concrète d'une ou de plusieurs collectivités est plus opportune et plus juste. En effet, les bénéfices, issus de la production d'énergie, réinvestis par la (ou les) collectivité dans des projets collectifs, sont de nature plus équitable car profitant à tous.

On peut donc « dire » aussi que la société Enercon sait initier et participer à des partenariats public-privé et n'est pas « le méchant industriel » comme lu dans certains mails de participation à l'enquête publique (consultés sur le site de la préfecture). Elle s'engage également à d'autres niveaux comme avec la région Bretagne (ou Bretagne et Pays de Loire associées)... voir ici :

http://www.bretagne.bzh/jcms/prod_404873/fr/eolien-terrestre-un-accord-de-partenariat-avec-enercon :

« Energie

EOLIEN TERRESTRE : UN ACCORD DE PARTENARIAT AVEC ENERCON

Afin de développer l'éolien terrestre nouvelle génération sur le territoire breton, un accord de partenariat a été signé le 18 septembre, entre la Région et le groupe allemand Enercon, l'un des trois leaders mondiaux de l'énergie éolienne.



Région Bretagne

Le partenariat signé par Loïg Chesnais-Girard, Président de la Région Bretagne, et Hans-Dieter Kettwig, PDG du constructeur éolien Enercon, portera, dans un premier temps, sur une coopération dans les domaines de

la Recherche & Développement, l'objectif étant de développer les générations futures d'éoliennes terrestres, tout en participant, en lien étroit avec l'écosystème breton, au déploiement des réseaux électriques intelligents bas carbone et en contribuant à développer des emplois durables en Bretagne. En effet, la présence en Bretagne d'un site industriel conduira à la création d'emplois, tout en confortant l'engagement fort de la Région dans la transition énergétique.

Ce projet devrait entraîner avec lui tout l'écosystème des PME bretonnes qui travaillent déjà aujourd'hui sur la transition énergétique, puisque le second volet de l'accord prévoit aussi la recherche de solutions de stockage et de gestion optimale de l'énergie. Enercon aura donc toute sa place dans le projet SMILE, piloté par la Bretagne et les Pays de la Loire, qui prévoit le déploiement de systèmes énergétiques intelligents sur le grand ouest, en lien avec les Ministères de l'Économie et de l'Énergie. »

2- Contexte général... quelles autres ressources possibles ? :

La Bretagne produit peu d'électricité au regard de sa consommation. La conséquence la plus visible est un réseau de transport dense de lignes électriques à Très Haute Tension (THT) avec une quantité importante de pylônes « portiques » (1 tous les 300 ou 500 m. selon la catégorie de ligne THT). Ces pylônes moins hauts que les éoliennes, il est vrai, sont plus monumentaux dans les autres dimensions et pourtant ils « n'émeuvent » que très peu et plus rarement les riverains. Nous en avons la preuve par la présence d'une ligne THT 400 000 volts à proximité immédiate du Parc « Le Rocher Breton » à Larré. On sait que le développement des énergies renouvelables locales ne permettra pas de diminuer le nombre important de lignes THT qui sillonnent la Bretagne dans tous les sens (question d'interconnexion indispensable aussi) mais on sait par contre que, face à la demande croissante d'électricité, il en limitera fortement le développement, au moins pour les lignes de transport inter-régionales et inter-départementales. Ceci tend à démontrer que, même sur la question de l'impact visuel qui peut d'ailleurs être jugé très subjectif, le développement de l'énergie éolienne est souhaitable. Ceci montre aussi que la Bretagne, plus que d'autres régions, doit rechercher ses propres ressources locales en énergie.

Actualité la plus récente sur l'état des lieux de l'électricité renouvelable :

<https://www.rte-france.com/fr/article/panorama-de-l-electricite-renouvelable>

Alors, quelles autres ressources électriques renouvelables possibles pour notre territoire ?

Le photovoltaïque est possible. Il se décline chez les particuliers, bâtiments industriels et commerciaux et sur les bâtiments publics, comme notre projet sur la salle de spectacle intercommunale l'Asphodèle à Questembert. En plus, l'autoconsommation prend de plus en plus d'importance, récemment encouragée par le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Pour des installations plus importantes (de type ferme photovoltaïque), c'est plus compliqué mais pas impossible de trouver des surfaces suffisantes. Dans une région très agricole, on ne peut pas sans discernement développer à outrance des « fermes photovoltaïques ». Toutefois, sur des secteurs restreints de quelques hectares en reconversion [exemple du projet sur le site de l'ancien CET (centre d'enfouissement technique de déchets) de l'Epine à Limerzel proche du projet Moulin Neuf] ou des secteurs de peu d'intérêt agronomique (naturels/humides dégradés), on peut monter quelques projets.

Dans le domaine de la méthanisation, des agriculteurs s'associent et s'engagent mais là aussi, les riverains se mobilisent contre. Une installation a abouti à Caden après quelques oppositions. Elle propose la cogénération (production d'électricité). Un projet est en cours à l'autre bout de notre territoire à Berric... il s'agit là de consommer le biogaz directement au niveau des habitants du secteur. L'opposition des riverains est ici très forte et les porteurs du projet ont déjà dû changer d'endroit 2 fois. Pourtant, ce type de projet va dans le sens de l'écologie et de la diminution des nuisances... moins d'odeurs (-90%) du produit solide sortant valorisé en agriculture, abatement du nitrate et du phosphore, captage du biogaz... Selon que l'on parle de Biogaz ou de méthane pur et selon les différents spécialistes, on considère aujourd'hui que les gaz issus de la méthanisation sont de 20 à 30 fois plus « à effet de serre » que le dioxyde de carbone. Outre la production

d'énergie, on voit bien ici les enjeux de la méthanisation qui sont aussi la protection de la ressource en eau, la pérennisation économique des exploitations agricoles, le changement climatique...

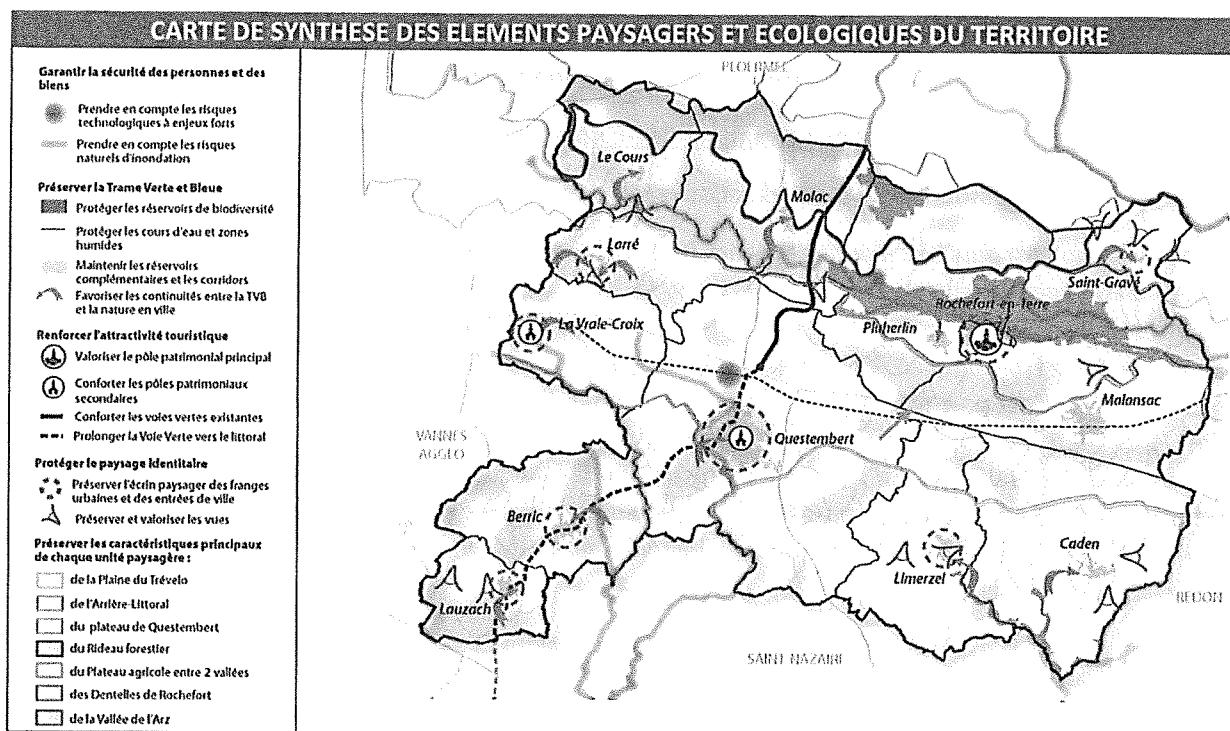
https://www.rte-france.com/sites/default/files/panorama_enr_2017.pdf ici l'état le plus récent des énergies renouvelables... nous sommes loin des objectifs... il est donc nécessaire d'agir sur toutes les ressources. L'éolien est l'une des ressources à privilégier particulièrement pour la Bretagne.

3- Le projet éolien « Moulin neuf »... nos arguments pour un avis favorable à sa réalisation :

Comme nous l'avons déjà précisé, cette installation est conforme au schéma de développement éolien de la communauté validé en 2008. Même si ce schéma n'est plus réglementaire pour l'implantation des éoliennes, il est issu d'études sérieuses de spécialistes (Energies Territoires et Développement). A la lecture des documents du pétitionnaire, notamment l'étude d'impact, le secteur d'implantation des éoliennes du Moulin Neuf est assez neutre d'un point de vue environnemental. Le pétitionnaire indique que le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) valant SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) va dans le même sens. Le pétitionnaire indique aussi que le PADD est un document de travail non validé. Il se trouve que le PADD a été approuvé par les collectivités (Questembert Communauté et communes membres) en décembre 2017. Le PLUi valant SCOT, comprenant le PADD non modifié sur le secteur concerné (voir carte ci-dessous) a été arrêté par Questembert Communauté le 16 avril 2018... il est en cours d'approbation en ce moment par les communes membres. Il est étudié par les PPA (Personnes Publiques Associées). L'enquête publique est souhaitée en Aout et Septembre. Les documents du PLUi sont publics et consultables sur le site de Questembert Communauté :

<http://www.questembert-communaute.fr/amenagement/le-plui-valant-scot/le-plui-arrete>

Extrait du PADD dans le projet de PLUi arrêté le 16 avril 2018 par Questembert-Communauté :



Le volet écologique et paysager sur le secteur d'implantation des éoliennes est donc corroboré par trois études différentes. Toutes vont dans le même sens et permettent l'installation d'éoliennes sur ce secteur. Comme souvent les oppositions infondées se font jour. Le syndrome Nimby (en anglais Not In My Back-Yard qui veut dire « pas dans mon arrière-cour ») renaît.

L'impact visuel est bien sûr, selon nous, le seul impact réel... mais nous sommes dans un secteur bocager. Avec 25 m de haut de moins que le projet de Larré, on peut considérer l'impact visuel acceptable. Après, les éoliennes ne sont pas désagréables à regarder... elles nous rappellent les moulins à vent d'antan. Ce sont des éléments de modernité synonymes de progrès utile pour le développement durable. Qu'est un petit désagrément visuel au regard des enjeux climatiques pour les générations futures ?

L'éolienne Enercon est à la pointe de la technologie. Des pales parfaitement profilées et une turbine directement solidaire du rotor, sans renvoi d'angle, en font une machine très silencieuse et efficace. Sa faible résistance à la mise en action lui confère une grande efficacité par vent faible. Quiconque de bonne foi qui s'y intéresse a pu observer son démarrage par vent faible bien avant les autres machines dans des secteurs voisins (exemple à observer : alentours de Régigny avec 4 machines Enercon et à proximité immédiate 11 machines d'une autre marque).

Les proximités relatives de Rochefort en Terre et du site du Moulin Neuf allient patrimoine et modernité. Les touristes et visiteurs auraient l'occasion de voir une petite cité de caractère et un site d'hébergement et de loisirs de qualités exceptionnelles, tournés vers l'avenir. Nous avons la chance d'allier dans une belle proximité un site patrimonial et un site naturel qui ne sont pas figés et s'inscrivent pleinement dans le développement durable. Les éoliennes n'impactent pas négativement nos sites touristiques... elles sont posées là comme un élément témoin de notre temps comme Le Village de Rochefort en Terre témoigne d'un autre temps. Est-il nécessaire de rappeler que tant Rochefort en Terre que le site du Moulin Neuf sont vivants avec habitants et visiteurs en harmonie. Ils bénéficient tous de l'eau courante et de l'assainissement, l'électricité et l'éclairage public, des places de parking pour y stationner leurs voitures (sans doute déjà trop au cœur pour Rochefort en Terre), tous les outils de communication utiles. Tous auront bientôt, nous l'espérons, la chance de bénéficier d'une électricité renouvelable de proximité concrète, visible et qui s'assume.

Nous qualifions ci-dessous nos implications d'élus... ce n'est nullement prétentieux de notre part... Ces qualifications, qui ne sont pas exhaustives globalement, indiquent nos participations au travail collectif de Questembert Communauté, en rapport plus ou moins proches avec ce projet.

Espérant avoir contribué positivement à l'implantation des éoliennes du site du Moulin Neuf à Malansac, veuillez recevoir, Madame, nos sentiments les meilleurs.

Raymond HOUËIX

Maire de LE COURS

Membre du bureau de Questembert Communauté

Joël TRIBALLIER

1^{er} adjoint à LE COURS

chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement

Conseillers Communautaires

Membres du Copil (comité de pilotage) du PLUi

Membre de la commission Economique

Membre de la commission PCAET (Plan Climat Air
Energie Territorial) intercommunautaire

Président du SIAEP (Syndicat Intercommunal
d'Assainissement et d'Eau Potable)

de la région de Questembert.



Raymond HOUËIX
MAIRE

Membre du comité technique du PLUi et membre
de la commission Aménagement du territoire

Membre de la commission Tourisme
et Moulin Neuf, Contrat d'attractivité Touristique

Délégué au SMGBO (Syndicat Mixte du Grand
Bassin de l'Oust) et Collège Arz.



Adjoint par délégation

TRIBALLIER Joël

De: mairie.lecours@orange.fr
Envoyé: lundi 4 juin 2018 18:34
À: Mairie Malansac
Objet: participation à l'enquête publique du parc éolien du Moulin Neuf
Pièces jointes: eoliennes Moulin Neuf.pdf

Bonsoir Mme le Commissaire Enquêteur,

De la part de Raymond HOUEIX, maire de LE COURS et de son 1^{er} adjoint, Joël TRIBALLIER :

Veillez trouver ci-joint notre avis favorable, étayé et argumenté concernant le projet de parc éolien du Moulin Neuf.

Vous voudrez bien verser ce document au registre d'enquête publique.

En espérant que notre contribution, parmi d'autres, éclaire favorablement votre jugement, veuillez recevoir, Madame, nos sentiments les meilleurs.

Bien cordialement,
Raymond HOUEIX, Joël TRIBALLIER.

